



Fédération Départementale
des Groupements de Défense
contre les Organismes Nuisibles
des Bouches-du-Rhône

INFORMATION

Traitement aérien contre la chenille processionnaire du pin – Campagne 2017 –

Dans les prochains jours, La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Bouches du Rhône va mettre en œuvre un traitement par voie aérienne contre la chenille processionnaire du pin sur le territoire de votre commune.

L'opération consiste à **pulvériser par hélicoptère un insecticide biologique** sur les pinèdes infestées.

L'hélicoptère interviendra dans les prochains jours, si les conditions météo sont réunies (**pas de vent, pas de pluie prévue dans les 6 heures**).

L'intervention pour l'ensemble de votre commune représente quelques dizaines de minutes de vol par site concerné.

L'INSECTICIDE répond aux critères suivants :

- La matière active est le Bacillus Thuringiensis, variété Kurstaki (BtK) dont le nom commercial du produit est le FORAY 48B,
- Le produit est épandu par hélicoptère sans aucun additif à la dose homologuée soit 3 litres par hectares,
- Il est ultra spécifiques des Lépidoptères (chenilles) et sur la base des connaissances actuelles, il est **réputé sans danger** pour tous les autres organismes vivants et en premier chef les humains,
- Ses effets sont liés uniquement à son ingestion par les Lépidoptères ciblés et non au contact et à l'inhalation,
- Les micro-organismes qu'il contient sont présents naturellement, à des doses plus faibles, dans la quasi-totalité des sols,
- Ce produit se dégrade rapidement en environ trois semaines, sans conséquences connues sur l'environnement,
- Il a obtenu l'agrément Ecocert pour un usage **compatible avec l'agriculture biologique**,
- Il bénéficie également de la **mention " Abeilles " délivrée par l'Etat**, attestant de son innocuité sur ces insectes.

Fait à Arles, le 24 novembre 2017

Le Président de la FDGDON

Jean-Marie PAGES